

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	neuf	sept

Délibération n° 08-2026

OBJET : Demande de subvention à l'Etat (DSIL)

L'an deux mil Vingt-six et le vingt et un février,
A 18 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 16 Février 2026

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT, S. TRESSE

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET,

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphane TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de rénover la ferme TERRIER que nous venons d'acquérir pour réaliser 2 logements, dans la partie habitable. Un audit énergétique a été réalisé, l'état initial du logement est classé en catégorie G.

L'ambition de ce projet est d'arriver à un classement en catégorie B.

Une estimation du coup de travaux se monte à 347 906 € HT comprenant l'achat pour 200 000 €. La partie rénovation énergétique se monte à 129 856 € HT, la maîtrise d'œuvre pour un montant de 17 200 € HT et l'audit à 850 € HT

L'objet de cette délibération est de solliciter auprès de l'état par le biais du DSIL une subvention de 40 % du montant qui figure dans le plan de financement

Soit une subvention de 139 162,40 €.

Le plan de financement est joint à la présente délibération.

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à demander cette subvention à l'Etat (DSIL).
- **Autorise** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

7 Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture